Affiché le 1 1 JUIN 2020



ID: 031-213105612-20200610-D_2020_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

100

100

...

100

103

200

100

. .

D 10

100

EE 105

ES 55

165 103

H H

1111

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT

DE TOULOUSE L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents: M. Pere, M. Navarro, Mme Bec, M. Roux, Mme Godeas, M. Feuillerat, Mme Gregoire, M. Baumlin, Mme Guedes, M. Rofe, Mme Simon-Labric, M. Ortic, Mme Quoniam-Dourel, M. Puget, Mme Celerier, M. Bamiere, Mme Toulze, M. Combe, Mme Jarrige, Mme Cabero, M. Domeneghetty, Mme Perroux, M. Molet, Mme Ferre, M. Merley, Mme Serret-Peres, M. Garde, Mme Gennaro-Saint, M. Cancel, Mme Gruel.

05.62.89.22.89

<u>Etaient absents excusés ayant donné procuration</u>: MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2020/29

Objet: Taux des impôts communaux 2020

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le vote des Impôts Communaux, comme indiqué ci-dessous :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	21 483 000	5.71	1 226 679
Taxe Foncière (bâti)	21 409 000	13.77	2 948 019
Taxe Foncière (non bâti)	28 200	49.34	13 914
Total	42 920 200		4 188 612

Décision

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 11 JUIN 2020



ID: 031-213105612-20200610-D_2020_29-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

• D'adopter le taux des impôts communaux 2020.

- Transmis le

 \blacksquare

H H

1 1 JUIN 2020

- Affiché le '1 1 JUIN 2020

Pour le Maire et par délégation L'Adjoint au Maire David ROFÉ Pour copie conforme, Le Maire, Marc PÉRÉ

